

# Un immeuble toxique empoisonne La Chaux-de-Fonds

● Un livre signé par le journaliste Laurent Duvanel dénonce l'incurie dans la gestion et le contrôle de déchets toxiques d'un atelier de galvanoplastie.

IVAN RADJA  
ivan.radja@lematindimanche.ch

L'immeuble de la rue du Doubs 51, à La Chaux-de-Fonds, est à vendre. Pour un franc symbolique... et un apport de trois millions pour son assainissement, inutile de dire que ça ne se bouscule pas au portillon, et que ce navire immobilisé, vidé de ses occupants, pollué du sous-sol au grenier, risque bien de hanter longtemps encore la cité horlogère et le canton de Neuchâtel.

C'est le triste épilogue d'une saga tragique qui court sur plusieurs décennies, et que le journaliste Laurent Duvanel, qui réside non loin de là, s'est employé à reconstruire dans un livre, «Le côté obscur du cadran», publié aux Éditions Sur Le Haut. «Cela m'a pris douze ans, certes pas à plein temps, avec l'aide de plusieurs personnes, chimiste, archiviste, géologue, médecin, pour recueillir toutes les pièces du dossier», explique-t-il.

Que racontent-elles, ces pièces? L'histoire a priori banale d'un petit entrepreneur, volontaire, «dur au mal» comme on dit. Aimé Schmidlin (1920-2011) ouvre en 1956, au rez-de-chaussée dudit immeuble, un atelier de galvanoplastie, au nom de la société Gravacier. Il travaille pour l'industrie horlogère, friande de cette technique, et se lance peu à peu dans le commerce de produits toxiques. Il les commande à ses fournisseurs, les transvase dans de plus petits contenants, reprend les produits usagés de ses clients, et entrepose le tout dans ses locaux et au sous-sol. Cela lui est d'autant plus facile qu'il a racheté l'entier de l'immeuble en 1958.

La liste des substances ainsi manipulées et stockées sans précaution fait froid dans le dos: nickel, cuivre, chrome, radium cyanuré, trichloréthylène, perchloréthylène, soude caustique, colorants, détersifs, cadmium, plomb, bains chimiques. Les affaires sont florissantes, Gravacier prospère, engage des employés, y compris un couple qui loge au-dessus et se trouve être ainsi également ses locataires.

À sa décharge, si l'on ose dire, la législation concernant les solvants et réactifs est inexistante en Suisse jusqu'en 1971. La loi fédérale sur les produits toxiques a été rédigée deux ans auparavant et il faudra attendre 1983 pour la loi sur la protection de l'environnement. «Nous sommes encore dans ces années où les autorités et les meilleurs industriels étaient vent debout contre les mises en garde, venues des États-Unis et du Canada, contre l'usage du



«Une mère, notamment, a dû être opérée de l'utérus, et un enfant souffre de malformation congénitale.»

Laurent Duvanel, journaliste

Laurent Duvanel devant l'immeuble de la rue du Doubs 51, à La Chaux-de-Fonds. Le journaliste a mené l'enquête pour retracer l'histoire d'une pollution chimique étalée sur plusieurs décennies. Yvain Geneva



À LIRE  
«Le côté obscur du cadran», Laurent Duvanel. Téléchargeable gratuitement sur le site des Éditions Sur Le Haut.



radium, utilisé pour la luminescence des aiguilles de montres par exemple, et les fèces dangereuses du benzène étaient aussi largement niées», rappelle Laurent Duvanel.

Mais, dès 1971, Aimé Schmidlin n'est plus en règle. Obtenir les autorisations nécessaires? Détenir une patente de type B? Perte de temps, pinailage administratif. Commence alors le temps des combines et des manœuvres dilatoires. Il prend la tangente et s'offre un confortable surisus en engageant, pour quelques heures par semaine, une ingénierie chimiste, enseignant dans un lycée de la ville, qui suit les produits mais, assurera-t-elle, sans avoir jamais mis les pieds dans les locaux. «Dans les faits, résume Laurent Duvanel, elle servira de garantie à ce commerce dangereux de 1974 à 1986, M. Schmidlin continuant à prospérer grâce à sa signature.»

Il obtient enfin cette année-là son brevet de négociant en produits dangereux, mais traînera encore les pieds durant six ans avant de passer l'examen pour l'obtention de la patente B, en 1992. Il s'est alors déjà écoulé vingt ans depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les déchets toxiques. «À partir de cette date, plus personne ne peut prétendre ignorer que Gravacier vend et reprend de quoi embellir chimiquement des pièces d'horlogerie», insiste le journaliste.

**Début d'incendie**

L'entreprise continue d'entreposer des produits chimiques, censément pour les neutraliser et les détruire, mais se contente de les stocker sans aucun dispositif de sécurité. Les premiers contrôles arrivent pourtant. En avril 1992, le Service cantonal de l'énergie et de l'environnement (SENE) fait une inspection des lieux et demande à Aimé Schmidlin d'opérer un tri et d'éliminer les vieux produits. Celui-ci acquiesce, mais ne bouge pas. Trois ans plus tard, rebeloche: nouvelle inspection du SENE, contrôle de l'étiquetage, nouvelle recommandation, à nouveau sans effet.

Il est presque 1 h du matin dans la nuit du 16 au 17 juillet 1995 lorsque les sirènes des pompiers réveillent le quartier. Un début d'incendie s'est déclaré dans l'atelier, à cause d'un corps de chauffe non éteint, juste au-dessus d'une cuve de galvanoplastie. Les pompiers sont effarés par ce qu'ils trouvent. «On a frôlé la catastrophe majeure», frémît l'un d'eux.

Dès le lendemain, le Service d'hygiène de La Chaux-de-Fonds se rend sur place, et rassure la population: Aimé Schmidlin assure que tous les produits dangereux ont été évacués. Aucune enquête n'est ouverte par le Ministère public, on retourne se coucher. «Il est piquant de noter que le chef du service d'hygiène n'était autre que le mari de la chimiste qui avait servi de caution à Gravacier», glisse Laurent Duvanel.

La suite? En 1998, le SENE refait une descente, morgigne l'entrepreneur, lui demande de faire un tri et de détruire un transformateur dont les fils dénudés pendent au-dessus des fûts... Il revient en 2001, alerté par le service homologue genevois qui avait eu vent de la chose. Sans que jamais aucun délai ne soit imposé, ni aucune menace de sanction brandie.

«C'est bien simple», déplore le journaliste chaux-de-fonnier, il n'y a eu aucun suivi sérieux entre la première inspection, puis l'incendie, et ainsi de suite jusqu'en 2011! Cette année-là, Aimé Schmidlin décède des suites d'un double cancer de la gorge et de la peau. «Il n'y a pas eu d'autopsie, mais selon le médecin que j'ai interrogé, il n'y a guère de doute sur les causes de ces maladies.» Une société immobilière valaisanne, aujourd'hui liquidée, rachète l'immeuble, découvre l'ampleur des dégâts et mandate Serge Grandjean, géologue indépendant, pour dresser un état des lieux. Il sera le premier lanceur d'alerte, prenant plus de mille photos des installations dé-suetes et des fûts corrodés remplis de substances toxiques.

**Indemnisation dérisoire**

Suivre un rapport fouillé du groupe genevois BG, qui établira notamment que la cheminée externe a arrosé le voisinage de vapeurs dangereuses durant des années. Pire: les conduits d'aération des WC ont diffusé des vapeurs toxiques dans tous les appartements. L'immeuble est évacué en 2013, les déchets détruits par une entreprise bâloise spécialisée, et les 9 locataires indemnisés à hauteur de 5000 francs.

Une somme dérisoire, surtout en regard des conséquences sur la santé de plusieurs d'entre eux. «Une mère, notamment, a dû être opérée de l'utérus, et un enfant souffre de malformation congénitale», s'indigne Laurent Duvanel. Depuis, plusieurs interpellations de députés, tant à la ville qu'au canton, n'ont débouché sur rien de concret. Le bâtiment n'appartient ni à l'une ni à l'autre, et la santé des locataires n'est pas de leur ressort.

Laurent Duvanel, avec une association créée depuis, ne baisse pas les bras. «Nous allons poursuivre l'enquête, sur la base du site CANEPO, qui répertorie les lieux pollués du canton de Neuchâtel, dont ceux liés à la galvanoplastie.»

Des produits chimiques stockés au sous-sol dans des contenants corrodés, tels que découverts en 2011 par le géologue

Serge Grandjean, mandaté par les

propriétaires pour

dresser un état des

lieux. Serge Grandjean

«La loi est à la traîne derrière les fraudeurs»



YANN HUET  
Ingénieur, Association faîtière suisse pour le recyclage des déchets

balle, et le personnel qualifié fait défaut ou est insuffisant. Les départements cantonaux concernés ont longtemps été différemment dotés en forces, une seule personne devant souvent s'occuper de tous les cas de figure liés à la protection de l'environnement. Cela s'améliore un peu aujourd'hui, avec des postes dédiés à la protection de l'eau, de l'air, des sols, etc.

La galvanoplastie recourt à un cocktail de produits dangereux. Est-elle encore très répandue en Suisse?

Oui. On la trouve en effet dans l'arc horloger, pour le traitement de surfaces liées aux montres, mais cette technique est utilisée partout, dans d'autres corps de métiers. C'est de l'électrochimie assez lourde qui doit être surveillée de près.

Les entreprises qui entreposent ces déchets sont-elles au fait de la législation?

Cela dépend de leur taille et de leur localisation. Si on schématise un peu, il arrive que de petites sociétés, à la campagne, ne soient pas aux normes. Pas forcément par fraude délibérée, mais souvent parce que cela c'est toujours fait ainsi, depuis des générations. Il faut savoir que pour stocker des déchets, il faut obtenir une autorisation, et que celle-ci peut être refusée.

Comment surveiller l'application de ces textes et assurer le suivi sur le terrain?

C'est en effet là que le bâ blesse. On le voit dans l'exemple de la rue du Doubs 51, les procédures s'enlèvent, les autorités se renvoient la



Le circuit de ventilation des vapeurs toxiques, qui étaient rejetées sans filtration. Un rapport établira notamment que les conduits d'aération des WC en ont diffusé dans tous les appartements. Serge Grandjean

2013, les déchets détruits par une entreprise bâloise spécialisée, et les 9 locataires indemnisés à hauteur de 5000 francs.

Une somme dérisoire, surtout en regard des conséquences sur la santé de plusieurs d'entre eux. «Une mère, notamment, a dû être opérée de l'utérus, et un enfant souffre de malformation congénitale», s'indigne Laurent Duvanel. Depuis, plusieurs interpellations de députés, tant à la ville qu'au canton, n'ont débouché sur rien de concret. Le bâtiment n'appartient ni à l'une ni à l'autre, et la santé des locataires n'est pas de leur ressort.

Laurent Duvanel, avec une association créée depuis, ne baisse pas les bras. «Nous allons poursuivre l'enquête, sur la base du site CANEPO, qui répertorie les lieux pollués du canton de Neuchâtel, dont ceux liés à la galvanoplastie.»

## La désalpe de Charmey, festive et pluvieuse

**FRIBOURG** Pour sa 45<sup>e</sup> édition, la manifestation a accueilli plus de 10'000 personnes.

Le public, qui a répondu présent malgré la pluie, était invité à occuper les rues du village gruérien dès le petit matin pour admirer le défilé des troupeaux.

La désalpe de Charmey constitue l'une des plus traditionnelles et populaires du canton de Fribourg. «L'Patrimoine culturel de la Gruyère et du canton de Fribourg, elle fait battre le cœur de toute une vallée qui, le temps d'une journée, résonne au son des cloches et cors des Alpes», a rappelé le comité d'organisation.

Contrôle qualité

«Elle fait battre le cœur de toute une vallée qui, le temps d'une journée, résonne au son des cloches et cors des Alpes»

Le comité d'organisation



Près de 600 exploitations et 40'579 animaux sont recensés sur les alpages du canton.

La première édition s'est tenue en 1979.

En moyenne, sur les dix dernières années, 5,5 troupeaux défilent, soit 300 à 350 vaches. Les armailles ont besoin de quelque trois heures pour rallier leur exploitation. En gros, 550 agriculteurs gèrent près de 600 exploitations d'estivage. Au total, 40'579 animaux sont recensés sur les alpages du canton (base: chiffres de l'été 2019).

Trois marchés étaient également proposés de 9 à 17 heures au village d'Enhaut et à la place des Lévanches. L'animation musicale a été assurée par la Fanfare de Charmey, Ac'Cors des Alpes, Edelvalses et Suisse Chérie. Les visiteurs ont pu par ailleurs se restaurer, dans un canton où la chose compte, avec des spécialités régionales. ATS

## Test de vue gratuit, à combiner facilement avec vos achats chez Migros.

Misenso : lunettes à partir de 99.-, verres inclus\*. Dans plus de 25 points de vente, directement dans le supermarché Migros.

Réservez un test de vue gratuit: 0800 85 85 00 (hotline gratuite) [info@misenso.ch](mailto:info@misenso.ch) [misenso.ch/rendez-vous](http://misenso.ch/rendez-vous)

\* Monture Mivisto-Basic avec verres unifocaux Basic.



misenso

Collectez des points Cumulus



Contrôle qualité